Brownsburg Chatham

AVIS PUBLIC

CITATION DE L'ÉGLISE ST-MUNGO'S ET SON CIMETIÈRE SÉANCE DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 novembre 2026, un avis de motion a été donné relativement au Règlement numéro 371-2026 de citation de l'église St-Mungo's et de son cimetière et qu'un projet de ce règlement y a été déposé.

Ce projet de règlement a pour objet la citation de l'église St-Mungo's et de son cimetière à titre de bien patrimonial, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002), afin d'en assurer la protection, la préservation et la mise en valeur en raison de leur intérêt patrimonial.

Conformément à l'article 130 de la Loi sur le patrimoine culturel, une séance du conseil local du patrimoine sera tenue afin de permettre à toute personne intéressée de présenter ses observations relativement au projet de citation.

Cette séance se tiendra comme suit :

- Date : 3 décembre 2026
- Heure : 16 h 20
- Lieu : 535, rue des Érables
 Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 2Y2

DONNÉ à Brownsburg-Chatham, ce 9 novembre 2026.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 9 novembre 2026 et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 9e jour du mois de novembre de l'an 2026.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique